EURODOM

*L’Europe et les Départements français d’Outre-mer*

InfoRup

**SEMAINE DU 13 AU 17 JUILLET 2020**

**LE FORUM RUP DES 12 ET 13 OCTOBRE 2020 AURA LIEU EN VISIO-CONFÉRENCE :**

Selon nos informations, la participation au Forum RUP sera limitée à 50 personnes en raison des directives des autorités belges. Seuls les intervenants, les exécutifs régionaux et les institutionnels ainsi que les organisateurs du Forum seront présents physiquement. Les participants devront se connecter virtuellement mais pourront néanmoins interagir et prendre la parole.

Une nouvelle session a été ajoutée au programme et portera sur la relance post-Covid dans les Régions Ultrapériphériques (RUP).

Cette session, qui devient la plus importante du Forum, inclura des focus sur l’agriculture, l’emploi, et le tourisme, qui sont des thèmes clés pour la relance économique dans les RUP. Ladite session aura lieu le mardi 13 octobre après-midi.

Les trois thématiques initiales qu’étaient l’économie bleue, l’économie circulaire et le climat sont maintenues mais seront également réorientées par rapport à la crise du Covid.

Le forum débutera le lundi 12 octobre à 14h et se conclura le mardi 13 octobre à 18h.

Vous pouvez dès maintenant vous inscrire au lien suivant :

<https://icfnext.swoogo.com/RUP2020>

**LES DÉCRETS D’ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES DES NOUVEAUX MINISTRES ONT ÉTÉ PUBLIÉS, CE VENDREDI 17 JUILLET, AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE :**

**Sébastien Lecornu**, ministre des Outre-mer, n’a pas encore nommé les membres de son cabinet. Le nouveau ministre a reçu le même mandat qu’Annick Girardin lors de sa nomination en 2017. Le nouveau ministre a la charge d’élaborer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans les Outre-mer, ainsi que de proposer la tenue des conseils et comités interministériels dont il prépare et met en œuvre les décisions.

Il est également associé à l'élaboration de la politique maritime dans les bassins ultra-marins.

Le décret d’attribution des compétences du ministre est disponible au lien suivant :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042121375&categorieLien=id>

**Julien Denormandie**, ministre de l’Agriculture et de l’Alimentation, a nommé M. Fabrice Rigoulet-Roze en tant que directeur de cabinet et M. Victor Schmidt au poste de chef de cabinet.

Le nouveau ministre exerce un mandat similaire à celui de son prédécesseur, M. Didier Guillaume, sauf en matière de pêche et d’aquaculture pour laquelle il dispose d’une autorité partagée avec la nouvelle Ministre de la Mer, Annick Girardin.

Le ministre de l’Agriculture et de l’Alimentation a ainsi pour objectif de définir la politique en matière de formation agricole, de recherche agronomique, de protection animale et de promotion de la qualité des produits agricoles et alimentaires.

Le décret d’attribution des compétences du ministre est disponible au lien suivant :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042121443&categorieLien=id>

**Annick Girardin**, ministre de la Mer a nommé M. Xavier Ducept, en qualité de directeur du cabinet, M. Fabrice Thibier, au poste de chef de cabinet, M. Nicolas Sire, en tant que conseiller chargé de la presse et de la communication, et Mme Alizée Bombardier en tant que conseillère parlementaire.

Le ministère de la mer, nouvellement créé, a reçu pour mission d’élaborer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de la mer sous ses divers aspects, nationaux et internationaux, notamment en matière d'économie maritime, de rayonnement et d'influence maritimes.

Cependant, bien que disposant de nombreuses missions tant en termes de navigation, de transport maritime, de pêche ou d’aquaculture, les prérogatives de la ministre de la Mer sur ces sujets sont partagées. A ce titre, la ministre partage sa compétence en matière de pêche et d’aquaculture avec le ministre de l’Agriculture et de l’Alimentation.

Vous trouverez au lien suivant le décret d’attribution des compétences de la ministre de la Mer qui comporte une liste exhaustive :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042121416&categorieLien=id>

**LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES OBSERVENT ENCORE UN RÉGIME DE TRAVAIL SPÉCIFIQUE EN RAISON DE LA CRISE DU COVID-19 :**

Depuis l’annonce de la fermeture du Parlement européen le 2 mars dernier par son président, David Sassoli, les institutions européennes n’ont toujours pas repris leurs activités à un rythme « pre-COVID ».

En effet, le Parlement européen, la Commission européenne ainsi que le Conseil sont en effectifs réduits au sein de leurs bâtiments respectifs et n’acceptent toujours pas les rendez-vous physiques. L’intégralité des rendez-vous avec les institutions européennes sont donc réalisés par visio-conférence. Ce rythme pourrait persister encore plusieurs mois.

Par ailleurs, la Belgique envisage de nouvelles mesures restrictives et de potentiels « reconfinements » locaux à la suite d’une augmentation des cas de COVID-19 depuis le début de la semaine.

Eurodom reste néanmoins en lien permanent avec l’ensemble de ses interlocuteurs institutionnels.

**L’ASSOCIATION DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS DE BANANES DES ÎLES CANARIES (ASPROCAN) A PUBLIÉ, MERCREDI 15 JUILLET, UN COMMUNIQUÉ DE PRESSE SOULIGNANT L’IMPORTANCE DU MAINTIEN DU BUDGET DU POSEI DANS LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2021-2027 ET À L’AVENIR DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE :**

Vous pouvez retrouver ce communiqué de presse à ce lien en espagnol et ci-dessous en français :

<https://www.europapress.es/comunicados/empresas-00908/noticia-comunicado-agricultura-canarias-juega-futuro-proximo-consejo-europeo-20200715133506.html>

**L'avenir de l’agriculture des îles Canaries se joue lors du prochain Conseil européen**

La prise en compte des spécificités des Régions Ultrapériphériques (RUP) dans les négociations relatives au cadre financier pluriannuel de ce week-end sera déterminante pour la continuité de l'activité agricole des îles.

Les gouvernements de l’Espagne, de la France et du Portugal doivent consolider la position favorable au POSEI déjà adoptée par le Parlement européen et la Commission européenne

Santa Cruz de Tenerife, 15 juillet 2020.- Le Conseil européen, qui se réunit le week-end prochain à Bruxelles, tentera de parvenir à un accord sur le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour la période 2021-2027, définissant ainsi l'avenir du financement communautaire pour de nombreux secteurs. Parmi eux, celui de la production agricole, qui représente 30% du montant total du budget communautaire, ou 20% si l'on tient compte des fonds exceptionnels du plan de relance en réponse au COVID.

Comme point de départ, la Commission européenne a publié le 27 mai dernier une nouvelle proposition de budget pour le Fonds européen agricole de garantie, le premier pilier venant abonder les aides POSEI qui soutiennent le secteur agricole des îles Canaries. Cette proposition initiale lors du prochain Conseil représenterait une réduction de plus de 27 milliards d'euros si l'on tient compte de la mise à jour de l’enveloppe des sept dernières années (2014-2020) aux prix de 2018.

Dans le cas spécifique du programme de soutien aux productions agricoles des Canaries (POSEI), la réduction proposée est de 3,9% par an, une coupe de plus de 10 millions d'euros par an sur le papier, qui représente en réalité une baisse de près de 20 millions d'euros par an si l'on prend en compte la hausse des prix depuis 2013.

Ces chiffres représentent une perte économique insoutenable pour les producteurs agricoles des îles Canaries, d'autant plus que ce montant serait maintenu jusqu'en 2027.

Au sein du budget total de la PAC, les fonds du POSEI-Agricole des RUP représentent à peines 0,01%. Ce chiffre est insignifiant par rapport au caractère indispensable et urgent de l’adaptation des fonds en faveur des régions ultrapériphériques aux besoins réels de leurs secteurs agricoles, évalués à au moins 280 millions d'euros par an pour les Canaries si l'on prend en compte une enveloppe POSEI à des prix actualisés.

La filière de la banane de l'Union européenne appelle à l'unité et à la fermeté des pays producteurs lors du prochain Conseil.

Cette négociation au Conseil européen intervient alors que le secteur agricole des îles, les députés européens des RUP et les différents gouvernements régionaux ont travaillé de concert pour faire comprendre à Bruxelles que le secteur agricole et de l'élevage des RUP contribue à l’autonomie alimentaire, la cohésion sociale et la structuration du territoire, sans lesquelles des dizaines de milliers de personnes et des centaines d'entreprises n’auraient pas d'alternative.

Grâce à ces efforts, la Commission européenne a publiquement accepté de ne pas réduire l’enveloppe du POSEI et le Parlement européen a approuvé et défendu le maintien du budget du POSEI dans ses résolutions en session plénière. Maintenant, le Conseil doit s'aligner sur ces deux institutions pour défendre que le POSEI ne soit en aucun cas réduit.

Les producteurs de bananes communautaires de l'Association des producteurs européens de bananes (APEB) à Bruxelles, dont ASPROCAN est membre, considèrent que « la position commune des gouvernements de l'Espagne, de la France et du Portugal sera déterminante. Il est nécessaire que les ministres de l'agriculture et les trois Etats au Conseil défendent la différenciation reconnue dans les traités de l'Union européenne pour les RUP et se positionnent concernant le maintien du POSEI. Sans fissures. »

Un nouveau septennat, de nouvelles stratégies, mais la même inégalité par rapport aux pays tiers.

La proposition de nouveaux budgets agricoles coïncide de surcroît avec la nouvelle stratégie De la ferme à la table de la Commission européenne. Une stratégie qui cherche à limiter encore davantage les moyens de contrôle des cultures en Europe, en faveur de l’environnement. D’après les producteurs, cet objectif est souhaitable, mais il condamne la production communautaire car ces limitations ne sont pas exigées de la même manière aux importations en provenance des pays tiers.

Selon Domingo Martín Ortega, président d'ASPROCAN, *« la COVID-19 a mis sur la table l’importance stratégique de la production alimentaire, de sorte que les producteurs ne peuvent pas accepter que nous soient exigés des engagements plus importants, alors que concomitamment le soutien financier que nous percevons est réduit et qu’un système de « deux poids, deux mesures » est maintenu sur le marché unique par rapport aux pays tiers. C'est la combinaison de tous ces éléments qui rend impossible la viabilité de la production agricole européenne et endommage surtout les petites productions des îles éparses et éloignées du continent que sont les RUP ».*

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 20 AU 24 JUILLET 2020**

*Les prochaines réunions des différentes commissions du Parlement européen sont prévues pour début septembre.*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **PARLEMENT EUROPÉEN** | **COMMISSION EUROPÉENNE** | **AUTRES ORGANES EUROPÉENS** | **AUTRES ÉVÉNEMENTS** |
| **Lundi**  **20/07** |  |  | Conseil de l’Agriculture  et de la Pêche :  Présentation du programme de la Présidence allemande ;  Échanges de vues sur la stratégie « de la ferme à la table » |  |
| **Mardi**  **21/07** |  |  |  |  |
| **Mercredi**  **22/07** |  |  |  |  |
| **Jeudi**  **23/07** |  |  |  |  |
| **Vendredi**  **24/07** |  |  |  |  |